[**accord de licence de l'utilisateur final**]

Dernière mise à jour : Le 1er mai 2023

Veuillez lire attentivement le présent aluf et son annexe, la politique de confidentialité, avant d'installer ou d'utiliser le logiciel.

Zhuhai inchuang investment co., ltd (« concédant ») est prêt à accorder une licence pour le logiciel à la personne ou à l'entité qui reçoit le logiciel (« vous ») uniquement à la condition que vous acceptez toutes les termes contenus dans cet accord de licence de l'utilisateur final (cet « aluf ») et son annexe, la politique de confidentialité (« politique de confidentialité »). Avant de cliquer sur le bouton « j'accepte cet accord de licence de l'utilisateur final et la politique de confidentialité » (ci-après dénommé bouton « j'accepte ») à la fin du présent document ou d'installer, de copier, de télécharger ou d'utiliser d'une autre manière le logiciel, veuillez lire les termes et conditions du présent aluf et son annexe, la politique de confidentialité. Si vous ne cliquez pas sur le bouton « j'accepte », vous ne pourrez pas cliquer sur le bouton « suivant » pour achever l'installation du logiciel, et vous n'êtes pas autorisé à installer, copier, télécharger ou utiliser d'une autre manière le logiciel et vous devriez immédiatement supprimer le logiciel de votre système. En cliquant sur le bouton « j'accepte » ou en installant, copiant, téléchargeant ou utilisant d'une autre manière le logiciel, vous acceptez d'être lié par le présent aluf et son annexe, la politique de confidentialité, et vous garantissez que vous vous y conformez et que vous y devenez partie.
Si vous n'acceptez pas d'être lié par le présent aluf et la politique de confidentialité, vous pourriez retourner le « produit du concédant » et ce logiciel non utilisés dans les quatorze (14) jours suivant la date d'achat pour obtenir un remboursement conformément à la politique de remboursement de l'endroit d'achat.
Avis important : L'article 13 est une disposition contraignante concernant l'application de la loi et l'arbitrage, et précise votre renonciation au droit de participer aux actions collectives ou aux arbitrages collectifs pour des litiges dans n'importe quelle juridiction.

1. Logiciel

« logiciel » désigne les programmes d'ordinateur contenus dans le paquet fourni par le concédant, ainsi que tous les codes, techniques, outils logiciels, formats, conceptions, concepts, méthodes et idées associés à ces programmes informatiques et toute la documentation y afférente.

2. Propriété

Vous reconnaissez et acceptez que le logiciel constitue les secrets commerciaux précieux du concédant et des concédants tiers et que le concédant ou ses concédants tiers possèdent exclusivement tous les copyrights étrangers et nationaux et autres droits de propriété intellectuelle sur le logiciel et toutes ses copies. Sauf autorisation expresse accordée à vous dans le présent aluf, tous les droits sur le logiciel et tous les droits de propriété intellectuelle sur celui-ci sont réservés par et au concédant et aux concédants tiers. Aucun titre ou propriété du logiciel ne vous est transféré. Vous devriez reproduire et inclure des avis de copyright et autres avis de propriété sur et dans toute copie, y compris, mais sans s'y limiter, des copies partielles, physiques ou électroniques du logiciel. Dans le cas où des changements ou des modifications au logiciel sont effectués ou suggérés par vous, vous reconnaissez que vous n'avez aucun droit, titre ou intérêt dans ou à de tels

changements ou modifications, et convenez en outre que ces changements ou modifications seront la propriété exclusive du concédant ou des concédants tiers.

3. Licence
Après votre acceptation du présent aluf et pendant la durée de celui-ci, le concédant vous accorde, et vous acceptez, une licence personnelle limitée, non exclusive et non transférable pour effectuer les opérations suivantes, sous réserve que vous respectiez les termes et conditions du présent aluf :
(a) installer et utiliser le logiciel exclusivement avec le produit du concédant fourni avec le logiciel ou pour lequel le logiciel est prévu, comme spécifié dans tout logiciel connexe ou dans la documentation du produit du concédant (le « produit du concédant ») ;

(b) installer et utiliser le logiciel sur un ou plusieurs ordinateurs dans le cadre de l'utilisation normale et prévue du produit du concédant ;

(c) n'utiliser le logiciel qu'à des fins professionnelles ou personnelles habituelles pour utiliser le produit du concédant ;

(d) effectuer un nombre raisonnable de copies du logiciel uniquement dans le cadre de l'utilisation normale et prévue du logiciel, à condition que cette copie contienne toutes les mentions de droits de propriété fournies avec le logiciel et que cette copie ne soit utilisée qu'à des fins de sauvegarde ou d'installation.

(e) transférer la possession de copies du logiciel à une autre partie en transférant une copie du présent aluf et de toute autre documentation avec au moins une copie complète et non altérée du logiciel, à condition que :
(i) vous transfériez en même temps à cette autre partie ou détruisiez toutes vos copies du logiciel ;
(ii) ce transfert de possession mette fin à votre licence avec le concédant ;
(iii) ce transfert transfère le produit du concédant pour lequel l'utilisation du logiciel est limitée ;
(iv) cette autre partie accepte et convient d'être liée par les termes et conditions du présent aluf dans le cadre de son utilisation du logiciel ;
(v) vous devriez indemniser le concédant en totalité contre toute réclamation, perte ou dommage résultant de tout manquement de cette autre partie à se conformer au présent aluf, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les questions de contrôle des exportations.

4. Restrictions
(a) vous ne devriez pas, et ne devriez pas permettre à d'autres, sans le consentement écrit préalable du concédant :
(i) utiliser, copier, modifier, fusionner ou transférer des copies du logiciel (ou une partie de celui-ci), sauf autorisation expresse dans le présent aluf ;
(ii) l'ingénierie inverse, l'assemblage inverse, la compilation inverse ou la tentative de recréer le logiciel ou de découvrir le code source du logiciel, sauf dans les cas expressément autorisés par la loi applicable sans possibilité de renonciation contractuelle ;
(iii) sous-licencier, louer, prêter, hypothéquer, commercialiser, vendre ou distribuer le logiciel ou toute copie de celui-ci ;

(iv) créer des œuvres dérivées du logiciel, ou modifier ou désactiver l'une quelconque des fonctions de licence ou de contrôle du logiciel, ou supprimer, désregrouper, découpler ou autrement séparer l'un quelconque des composants du logiciel ;
(v) utiliser le logiciel dans un environnement d'hébergement, de partage de temps ou de bureau de services ;
(vi) supprimer tout avis de propriété ou étiquette sur le logiciel.

(b) vous ne devriez pas exporter ou réexporter le logiciel (ou une partie de celui-ci) sous quelque forme que ce soit en violation des restrictions à l'exportation par le gouvernement de votre pays.

(c) vous devriez vous conformer à toutes les limitations et restrictions supplémentaires concernant le logiciel qui peuvent être énoncées dans la documentation correspondante.

5. Mise à jour des licences
Si le concédant fournit le logiciel sous la forme d'une mise à jour, d'une mise à niveau, d'une nouvelle version ou d'un supplément (collectivement, une « mise à jour »), vous ne serez autorisé à utiliser la mise à jour que si vous disposez d'une licence valide pour le logiciel que le concédant identifie comme étant éligible à la mise à jour. Dans la mesure où la mise à jour annule ou remplace le logiciel d'origine, vous ne pourriez plus utiliser ce logiciel. Sauf si le concédant indique que d'autres termes s'appliquent, le présent aluf s'applique à chaque mise à jour. En cas de conflit, ces autres termes prévalent sur le présent aluf.

6. Logiciels de tiers
En ce qui concerne tout logiciel (ou partie de celui-ci) fourni sous licence d'un tiers (« logiciel de tiers »), vous devriez également vous conformer à toutes les termes de licence supplémentaires imposés par le concédant de tiers (« termes de licence de tiers »). Les termes de licence de tiers se trouvent généralement dans un fichier fourni avec le logiciel. Toutefois, le concédant vous communiquera ces termes sur demande. En cas de conflit, les termes de licence de tiers prévalent sur le présent aluf en ce qui concerne le logiciel de tiers en question.

7. Consentement à l'utilisation des données
Vous reconnaissez et acceptez que le concédant (et ses sociétés affiliées) peuvent recueillir et utiliser les informations que vous fournissez concernant (i) le logiciel ou les produits du concédant, (ii) les services de soutien pour le logiciel ou le produit du concédant, et (iii) votre utilisation du logiciel ou des produits du concédant, ce qui inclut spécifiquement : **Ce logiciel collectera les informations suivantes : 1. Informations sur l'imprimante (numéro de série de l'imprimante, wifi connecté et mot de passe de wifi, ip adresse et état de l'imprimante) ; 2. Informations sur le travail de l'imprimante (nombre de copies, format du papier, support d'impression) ; 3. Informations sur le travail de numérisation (source de numérisation, couleur, résolution, taille, données de l'image numérisée) ; 4. Informations sur le travail de télécopie (qualité de la télécopie, taille, contacts, numéro de télécopie) ;** le concédant et ses sociétés affiliées ne collecteront auprès de vous que les informations nécessaires pour vous fournir des services, ou ne collecteront qu'une partie des informations susmentionnées sur certains systèmes opérationnel, en fonction des différentes fonctions du produit sur ces systèmes. Toutes les données et informations

personnelles des personnes physiques collectées de cette manière sont traitées conformément à la politique de confidentialité du concédant. La politique de confidentialité est une annexe au aluf et a le même effet juridique que le aluf. Sauf dans le seul but de vous fournir des services, le concédant n'utilisera pas les données de manière à vous identifier personnellement.

8. Exonération de garantie

Les détails de garantie et les limitations pour le matériel contenant le logiciel sont décrits dans la déclaration de garantie limitée fournie avec ce matériel. À l'exception des garanties expresses qui précèdent applicables au matériel et au média seulement, le logiciel n'est pas garanti et est fourni « tel quel » et sans aucune garantie, représentation ou caution d'aucune sorte, expresse ou implicite, légale ou autre, y compris les garanties de qualité marchande ou d'aptitude à un but particulier, titre, non-contrefaçon et toute garantie pouvant d'une conduite, d'une utilisation commerciale ou d'une pratique commerciale. Le concédant ne déclare pas, ne garantit pas ou ne cautionne pas que le fonctionnement du logiciel sera ininterrompu ou exempt d'erreur ou compatible avec l'environnement de traitement des données que vous utilisez ou que les défauts peuvent ou doivent être corrigés. La juridiction compétente peut ne pas permettre l'exclusion de toute garantie implicite, de sorte que les clauses de exonération ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Vous pourriez avoir d'autres droits légaux avec la juridiction compétente.

9. Limitation des résolutions

La responsabilité cumulative du concédant pour toutes les pertes et dommages en vertu ou en rapport avec le présent aluf, y compris, sans s'y limiter, ceux découlant du contrat, de violation (y compris les actions fondées sur la négligence, la responsabilité stricte et une conduite délibérée et/ou intentionnelle), de la garantie, de l'indemnisation ou de toute autre théorie de responsabilité et que ce soit pour défaut de livraison ou d'exécution, ou lié à la conception, à la performance, à l'utilisation, au défaut ou à la panne du logiciel, et votre seule et exclusive résolution, sera limitée à la plus grande du montant que vous avez payé pour le logiciel ou 5,00 usd. En aucun cas, le concédant ou ses concédants tiers ou leurs sociétés affiliées respectives, fournisseurs, distributeurs ou revendeurs ne seront responsables des pertes de profits, de données perdues, d'interruption d'activité, ou de tout dommage indirect, consécutif, accessoire, collatéral, exemplaire, punitif, de confiance ou de dommages spéciaux liés à ou qui résultent de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser le logiciel, même si de tels dommages sont prévisibles ou si le concédant ou ses concédants ou ses revendeurs autorisés ont été informés de la possibilité de tels dommages ou de toute réclamation de votre part basée sur une réclamation de tiers, et indépendamment du fait que la réclamation est basée sur un contrat, une violation (y compris la négligence, la responsabilité stricte et une conduite délibérée et/ou intentionnelle), une garantie, une indemnisation ou toute autre théorie de responsabilité. Vous convenez que (a) les limitations de responsabilité énoncées dans le présent aluf représentent une intention précieuse et nécessaire pour le concédant à concéder le logiciel à vous, et (b) de telles limitations ne feront pas échouer le présent aluf de son but essentiel pour manque de résolution ou autrement. La juridiction compétente peut ne permettre aucune limitation de responsabilité, de sorte que les clauses de exonération ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Vous pourriez avoir d'autres droits légaux dans la juridiction compétente.

10. Légende des droits réservés

Vous reconnaissez que le logiciel est un logiciel commercial d'ordinateur développé à des frais privés. Vos droits d'utilisation, de reproduction ou de dévoilement sont limités par le présent aluf. Dans le cas où l'utilisateur final est une agence du gouvernement américain, l'utilisation, la duplication et la dévoilement seront limitées comme indiqué dans les présentes dans la mesure maximale permise par le supplément de la régulation fédérale d'acquisition de la défense (dfars) ou la régulation fédérale d'acquisition (far), selon le cas.

11. Résiliation

Vous pourriez résilier votre licence à tout moment en détruisant le logiciel et toutes vos copies du logiciel ou comme décrit autrement dans le présent aluf. Votre licence d'utilisation du logiciel prendra fin immédiatement et automatiquement sans préavis si vous ne respectez pas strictement le présent aluf. En cas de résiliation de cette licence, vous devriez immédiatement mettre fin à toute utilisation du logiciel et détruire toutes les copies du logiciel. Le concédant se réserve le droit à tout moment de modifier les prix, les caractéristiques, les spécifications, les capacités, les fonctions, les durées de licence, les dates de publication, la disponibilité générale ou d'autres caractères du logiciel.

12. Autres

Cet aluf ne peut être modifié que par écrit signé par vous et un agent autorisé du concédant. Si un terme du présent aluf, pour quelque raison que ce soit, est jugé illégal ou inapplicable par un tribunal compétent, les autres termes du présent aluf demeureront pleinement en vigueur et le terme incriminé sera limité ou modifié dans la mesure nécessaire pour la rendre exécutoire.

13. Loi applicable et juridiction compétente

13.1 le aluf est régi et interprété conformément aux lois de la république populaire de chine, sans application des principes de conflit de lois.

13.2 tout litige découlant de ou en rapport avec aluf sera soumis à la cour d'arbitrage international de shenzhen (cais) pour arbitrage. Cet arbitrage sera mené à shenzhen conformément à ses règles d'arbitrage existantes. Le nombre d'arbitres sera d'un, et la langue de l'arbitrage sera l'anglais.

13.3 renonciation aux actions collectives et aux arbitrages collectifs. Vous et le concédant convenez que chaque partie peut engager des litiges contre l'autre partie uniquement à titre individuel, et non en tant que demandeur ou membre d'un groupe dans une procédure collective ou représentative, y compris, sans limitation, des actions collectives au niveau fédéral ou de l'état, ou des arbitrages collectifs. Les actions collectives, les arbitrages collectifs, les actions générales du procureur privé et toute autre procédure où une personne agit à titre de représentant ne sont pas autorisés. En conséquence, dans le cadre des procédures d'arbitrage décrites dans le présent article, un arbitre ne doit pas combiner ou consolider les demandes de plus d'une partie sans le consentement écrit de toutes les parties concernées par une procédure d'arbitrage.

13.4 le article 13.3 s'applique toujours, quelles que soient la loi et la juridiction effectivement applicables.

Zhuhai inchuang investment co., ltd